

« Le tiercé gagnant de BA pour la Manche » a gagné, oui mais quels sont les gains attendus ?

Ainsi donc le « tiercé gagnant de BA pour la Manche » publié dès le 1^{er} septembre 2011 est bien celui qui a été voté par les grands électeurs le 25 septembre 2011.

BA s'en félicite et se réjouit de ce que la Manche s'est dotée de trois représentants au Palais du Luxembourg qui tous les trois sont **trois personnalités influentes qui pourront faire entendre la « voix de la Manche » à Paris**. Confortés dans leur action départementale par leur visibilité nationale, ils pourront **conduire la Manche à se défaire (enfin) de ses archaïsmes politiques** (voir sur le site de BA dans Histoire de la Manche : le système Jozeau-Marigné) et **l'engager résolument dans la voie de la modernité**.

La modernisation de la Manche passe par plusieurs chantiers :

I- le chantier de la réforme territoriale

a) le chantier de l'intercommunalité

Aujourd'hui nul n'ose plus prétendre, du moins publiquement, que la réforme n'est pas nécessaire tant sa nécessité est évidente. C'est cette évidence que BA n'a cessé de souligner depuis plus de dix ans. (Voir sur bocageavenir.com le programme de BA)

Oui mais hélas

- hélas ils sont nombreux les élus municipaux et communautaires qui redoutent, après la réforme, d'être privés de leurs postes comme de vulgaires enseignants.

Dès lors ils défendent un regroupement à minima pour sauvegarder le maximum de postes (dont naturellement le leur) arguant que *« ils refusent d'être entraînés dans le tsunami des fusions qui englutira la ruralité »* (propos du Président de la Communauté de Communes de Brécey, Bernard Tréhet, Conseiller Général et Maire de Brécey qui répond à la déclaration de Jean Bizet *« la réforme territoriale est faite pour les habitants, pas pour les élus »* (blog B.Tréhet, 19 juillet 2011).

- hélas, aussi, ils sont nombreux les caciques locaux qui n'entendent pas être dépossédés d'une once de leur pouvoir actuel. Plutôt défendre son titre de chef de village que d'être « muté » à la fonction de conseiller du royaume. Comme le dit B.Tréhet (encore lui) : *« mieux vaut un petit chez soi qu'un grand chez les autres »* (blog B.Tréhet, 25 août 2011). Celui-ci, joignant le geste à la parole et la position politique au proverbe n'hésite pas à prôner pour sa Communauté de Communes de Brécey, **comme idéal un splendide isolement, comme pis-aller un regroupement avec Villedieu** dont BA affirme, dans son bulletin 25,

que « *c'est marier la carpe et le lapin, c'est nier les réalités de la géographie physique (proximité, distance) et de la géographie humaine (bassin de vie)* ».

BA ajoute que bien sûr cette « mésalliance » présente évidemment pour son promoteur un réel avantage : elle permet d'éviter l'alliance avec la trop puissante Avranches, pourtant le réel « bassin de vie » des Brécéens.

Bref, si nul n'ose prétendre publiquement que la réforme n'est pas nécessaire, beaucoup néanmoins font beaucoup pour la saboter.

BA espère qu'ils n'y parviendront pas et qu'au contraire les représentants du Département au plus haut niveau, à savoir ses trois sénateurs parviendront à ce que les Communautés de Communes de la Manche soient regroupées de manière telle qu'elles atteignent toutes la taille critique nécessaire pour pouvoir être réellement efficace.

BA souscrit bien sûr à l'objectif annoncé par la Préfecture en son temps- c'est-à-dire au temps où la pression des élus et la proximité des échéances électorales n'avaient pas pu encore exercer leur pouvoir de chantage- **objectif d'un nombre de communautés de 20 environ**, soit une réduction d'environ la moitié de leur nombre actuel, par regroupement sur le critère déterminant de la **correspondance entre les frontières intercommunales et celles des « bassins de vie » des habitants.**

b) Le chantier du démantèlement du « mille-feuille administratif ».

Sur cette question, BA reproduit ci-dessous les propos déjà publiés sur son site (bloc-notes, 15-11-09).

BA ne cesse d'affirmer que l'organigramme de l'entreprise France est le moins performant tout en étant le plus couteux d'Europe. BA espérait que la réforme annoncée et attendue depuis si longtemps mettrait à plat le « mille feuille administratif » français, qu'elle mettrait en place **une organisation simplifiée, claire, transparente réduite à trois échelons essentiels : la Communauté de Communes, la Région, l'Etat.**

Las, cet espoir procédait de la candeur et de la naïveté. Il est bien clair aujourd'hui comme il l'a toujours été hier qu'une réforme profonde de l'organisation territoriale ne pourra jamais se faire par le parlement. Le jeu des cumuls des mandats est tel que les élus de la nation étant presque tous titulaires de mandats locaux (c'est d'ailleurs là encore une triste exception française), on voit mal les parlementaires scier les branches sur lesquelles ils s'appuient.

Dès lors, la « réforme » (sic) dont l'importance a été artificiellement gonflée par des effets de manche relayés complaisamment par les media se révèle pour ce qu'elle est, une « réformatte », la montagne a accouché d'une souris :

- le mille-feuille est maintenu en l'Etat

-la fusion des services départementaux et régionaux est reportée aux calendes grecques puisqu'elle repose sur le volontariat, c'est-à-dire sur la bonne volonté (sic)...Il faut quand même rappeler, à ce propos, que la fonction publique territoriale en 25 ans s'est accrue de 51% (!) contre 17% seulement pour la fonction publique d'Etat, que dans ces dernières années, le personnel en région a augmenté de 92%, en intercommunalité de 89% et en département de 42%

-la fusion des communes, même si le dispositif devient plus incitatif, **reste également du domaine de la bonne volonté** des élus lorsque le nombre de communes en France est supérieur au nombre de communes de toute l'Europe de l'ouest

-la répartition des compétences entre les différents échelons reste...un chantier de réflexion !

Au fond la seule mesure concrète concerne le mode de désignation des élus du département et des élus de la région. En mars 2014, il n'y aura plus ni conseillers généraux ni conseillers régionaux mais en lieu et place des conseillers territoriaux qui siégeront à la fois au Conseil Général et au Conseil Régional.

La belle affaire ! Certes on économise ainsi 3000 postes d'élus (sic) mais que résout-on ?

Rien sinon que **le cumul des mandats se trouve encore conforté** sinon aussi que **la suspicion électoraliste** des promoteurs de la réforme se trouve ainsi **renforcée**. « La réforme électorale flinguée par le Conseil d'Etat », tel est le titre du *Canard Enchaîné* (28/10/09) qui cite la note confidentielle transmise à Matignon par le vice-président du Conseil d'Etat. « *Il (le Conseil d'Etat) a considéré que le mode de scrutin projeté pour cette désignation (celle des futurs conseillers territoriaux) était de nature à porter atteinte à l'égalité comme à la sincérité du suffrage...* »

C'est une manière élégante et feutrée d'affirmer que le mode de scrutin a été choisi par le Gouvernement dans son seul intérêt, celui de son parti.

En vérité, la réforme de l'organisation territoriale de la France reste intégralement à faire... BA continue donc de militer en ce sens et à affirmer que la France du 21^{ème} siècle doit constater que le Département (i.e. le Conseil Général) est une structure désuète qui fait doublon avec la Région (i.e. le Conseil Régional).

II-Le Chantier du traitement des déchets ultimes du Département

L'ouverture calamiteuse du centre de traitement des ordures à Cuves (consulter sur le site BA le Dossier complet de cette affaire) a montré que, sur ce sujet, **les élus du Conseil Général ont tout fait...pour ne pas faire leur métier.**

La raison en est simple. La question des ordures est tellement impopulaire et les sanctions électorales tellement immédiates que le Conseil Général a préféré se « défausser » et laisser à des intérêts privés le soin de traiter le problème lors même que **pourtant le traitement des déchets est par excellence une question d'intérêt public.**

BA espère pour l'avenir que le Conseil Général va enfin se résoudre à faire ce pourquoi il existe en « reprenant la main », ce qui veut dire :

-que les parlementaires œuvreront pour que le projet de centre de traitement d'ordures au lieu-dit « la lande pourrie » dont le Conseil Général s'était fait (en son temps !?) le promoteur soit enfin mené à bien.

-que les recours en annulation de la décision d'ouverture de centre de Cuves qui sont en cours d'instruction soient résolument appuyés par les parlementaires de la Manche.

-que les parlementaires œuvrent pour que la Manche adoptent un plan clair et à long terme marqué par le volontarisme et le courage sur cette question d'intérêt public.

III- La mise en place d'un contrôle indépendant des finances locales.

Si l'opinion publique est justement alertée sur l'état inquiétant des finances de la France, elle devrait l'être tout autant sur la situation financière des collectivités locales qui, pour nombre d'entre elles, n'est malheureusement pas saine. Ce n'est que de temps à autre, à l'occasion, qu'un « zoom » est effectué par les media sur la situation financière catastrophique de telle ou **telle collectivité gravement infestée par le « virus des emprunts toxiques » ou**

imprudemment lancée dans une politique d'emprunt immodérée. C'est ainsi par exemple que le Président de la Communauté de Communes de Brécey (encore lui !) vient de faire savoir, par voie de presse, qu'il cherche à emprunter **7 Millions d'euros (!) pour financer son projet pharaonique** de « ferme solaire » au **Chêne au Loup** dont pourtant l'équilibre d'exploitation à terme paraît pour le moins périlleux.

La situation financière de la France n'est pas bonne, les collectivités locales portent sur ce déséquilibre une part évidente de responsabilité. Il semble donc indispensable :

-que des audits financiers indépendants plus nombreux et plus systématiques prennent la juste mesure de la santé financière, actuelle et future des collectivités locales

-que la négociation d'emprunts « lourds » (i.e. lourd par rapport aux facultés contributives de l'emprunteur) soit préalablement soumis à une analyse financière indépendante portant sur la viabilité et la rentabilité des projets qu'ils se proposent de financer.

IV- La défense d'un authentique développement durable, la lutte contre les dérives de « l'écologisme », la sauvegarde des barrages de la Sélune.

Le barrage de Vezins depuis 77 ans fournit de l'électricité pour 15000 habitants.

Le barrage de Vezins fournit de l'électricité dans des conditions d'exploitation si satisfaisantes qu'EDF a demandé le renouvellement de la concession pour plusieurs décennies.

Le barrage de Vezins, grâce à son lac artificiel a permis de créer une base de loisirs (CA annuel : 650 000 euros, 25 salariés) et des activités induites importantes pour l'économie et l'emploi dans sa région.

Le barrage de Vezins avec son lac de retenue fait le bonheur des pêcheurs de poisson blanc. Pourtant, la destruction du barrage a été décidée (annonce de Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, 13 novembre 2009, Lisieux) au motif annoncé que le barrage

-fait obstacle à la montaison et dévalaison des poissons migrateurs...**ce qui est vrai**
-qu' « *il présente une impossibilité d'aménagement* » pour la faciliter...**ce qui est beaucoup moins vrai**. En vérité, **le projet** proposé par le Conseil Général prévoyant la création d'une rivière artificielle d'un km de long **permettant aux saumons de contourner le barrage** et de gravir en douceur les 36 mètres de dénivellation **a été disqualifié avant même d'être étudié.**

Il faut voir dans cette décision aberrante un « deal » entre le gouvernement et les associations écologiques nationales conclu à l'occasion du Grenelle de l'environnement.

Le gouvernement n'entendant rien céder sur la question cruciale de l'énergie nucléaire a décidé en contrepartie de donner malgré tout aux associations écologiques quelques gages de la bonne volonté écologique du gouvernement et permettre à celles-ci d'affirmer auprès de leurs adhérents la qualité de leurs actions revendicatives et leur pugnacité dans les négociations.

Le barrage de Vezins est victime de ce « deal », il est « otage » d'un arrangement politique parisien.

BA a déjà affirmé que la décision était humainement aberrante (les droits des salmonidés priment les droits de l'humanité, les droits de pêcheurs celui des salariés) et économiquement

désastreuse (destruction de richesse et coût important de la destruction, entre 4 et 20 millions d'euros). **BA affirme en plus que cette décision est un scandale écologique que les associations écologiques défendent alors qu'elles devraient la combattre.**

Comment en effet peuvent-elles justifier à Vezins la destruction d'une centrale qui produit de **l'énergie propre et renouvelable** lorsque le développement des énergies renouvelables constitue l'un des points de programme majeur des associations écologiques ?

Comment engager pour la défense des **saumons de la Sélune** un combat sans merci (puisque même les hommes en tant qu'habitants, résidents ou salariés y sont sacrifiés) alors que les **saumons de la Sée** ont été tout récemment sacrifiés dans le silence (donc le consentement) des associations écologiques (tout particulièrement Manche Nature) puisque l'ouverture en 2009 d'un méga centre d'enfouissement des ordures à 100 mètres à peine de la Sée, une des toutes premières rivières à saumons de France, n'a déclenché aucune réaction ?

Ces contradictions sont spectaculaires pour le public.

Mais elles ne le sont pas pour les associations écologiques (du moins pour les plus puissantes et les plus actives puisqu'elles se sont érigées en chapelles, en églises) qui prétendent dire elle-même ce qui est écologique et ce qui ne l'est pas (c'est leur évangile) et imposer leur credo (lui-même constamment et opportunément réadapté en fonction des nécessités prioritaires de développement de leur église).

Bref, on ne peut que déplorer **la dérive de nombreuses associations écologiques vers une forme de sectarisme et un écologisme si extrémiste qu'il devient un antihumanisme.**

Le sujet du barrage de Vezins évoque jusqu'à la caricature ces dérives écologistes.

Heureusement tous les élus locaux sont à juste titre résolument hostiles à la décision de destruction. Ils ont été fédérés dans la lutte, dès l'annonce de cette décision scandaleuse par leurs deux parlementaires : Le Sénateur Jean Bizet et le Député maire d'Avranches Guenhaël Huet. Nous ne doutons pas que le Sénateur Philippe Bas et le Sénateur Jean-Pierre Godefroy s'associeront à leur action. Il est raisonnable d'espérer que le gouvernement va finir par réaliser que le « deal » politique qui à l'époque pouvait apparaître comme de bonne politique fait plus de mal politique que de bien. L'avenir du barrage n'est donc peut-être pas aussi sombre que cela.

V-L'abrogation de la scandaleuse taxe justice de 35 €

Votée en catimini, pendant les vacances d'été, cette taxe constitue une atteinte grave aux principes fondateurs de la République et de sa Constitution.

Depuis le 1^{er} octobre 2011, en France, l'accès à la justice est devenu payant.

De quoi s'agit-il au « juste ? » Le Député de la Mayenne Mr Garot, Maire de Laval nous l'explique sur son blog, nous reproduisons ci-dessous ses propos.

Jusqu'à présent en France, la saisine d'un juge était gratuite, en première instance comme en appel. Depuis le 1er octobre, les justiciables - sauf bénéficiaires de l'aide juridictionnelle - doivent s'acquitter d'une taxe de 35 euros pour accéder à la justice.

Cette nouvelle taxe remet en cause le principe de gratuité et d'égalité d'accès à la justice. La capacité d'un justiciable à faire valoir ses droits ne doit pas être entravée par des considérations financières.

La taxe de 35 euros est dorénavant obligatoire pour introduire toute action devant une juridiction judiciaire en matière civile, commerciale, prud'homale, sociale ou rurale, ou devant une juridiction administrative.

Avec cette nouvelle taxe, le salarié en litige avec son employeur, la personne souhaitant divorcer, le consommateur lésé, le locataire voulant récupérer une caution ou le propriétaire des loyers impayés, devront, pour que leur dossier soit étudié, d'abord avancer 35 euros. De fait, ceux qui ne pourront pas payer, ne seront plus en mesure de défendre leurs intérêts.

Le fruit de cette taxe, estimé à 86 millions d'euros par an, doit servir à financer la réforme de la garde à vue. Il n'est pas normal de faire supporter au justiciable le financement d'une réforme précipitée, mal ficelée et non budgétée. La nouvelle taxe semble faite pour décourager les gens de saisir la justice.

BA attend bien sûr des parlementaires de la Manche qu'ils combattent cette décision « scélérate » et obtiennent son abrogation.

VI- L'interdiction du cumul des mandats

Le cumul généralisé des mandats, la non limitation dans les possibilités de leur renouvellement, la multiplication exponentielle des mandats résultant de l'empilement continu des strates administratives, le trafic des étiquettes et des investitures des partis, et bien d'autres dérives qu'une commission ad hoc de BA s'efforce de "lister", transforment les élections en simple ratification par le corps électoral de choix effectués par ailleurs et sans lui. Or, ce cumul n'a cessé de se développer. Selon l'ex ministre Paul Quilès, en 1936, environ 33% des Députés exerçaient un mandat local, sous la IVème République ce chiffre est monté à 40%, il a dépassé aujourd'hui 80 %. Le New York Times souligne la « triste exception française » qui conduit en 2008, 85 % des parlementaires français à exercer un second mandat électif.

Il est plus que jamais nécessaire et urgent que le cumul d'un mandat parlementaire avec un poste d'exécutif local soit interdit. BA a la conviction que les parlementaires de la Manche soutiendront tout projet de loi en ce sens.

Conclusion

Le « tiercé gagnant de BA pour la Manche » a bien sûr été composé, comme d'ailleurs annoncé, à partir de l'estimation du poids, de l'influence et de la notoriété des différents candidats. Il l'a été plus encore sur la base des **convergences identifiées des points de vue des trois candidats aujourd'hui Sénateurs et de ceux de BA quant à la « bonne politique à mener pour la Manche »**.

Les six questions traitées dans ce bulletin sont évidemment essentielles ; elles sont toutefois loin d'épuiser la liste des actions à mener et des décisions à prendre pour engager définitivement la Manche dans la voie de la modernisation pour un développement harmonieux et durable.

BA se propose donc dans ses prochaines publications de poursuivre ses analyses, d'approfondir ses investigations et de proposer ses solutions.